

## PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 16 JUIN 2020

Ouverture de la séance à 20h00 par le Président Patrick Thévoz. Il souhaite la bienvenue aux conseillers et aux municipaux, à M. Pierre Koestinger de la Broye et à Mmes Duvoisin et Burri de l'ASIA.

Appel : Présents : 30 Excusés : 4 Non excusés : 0

Ordre du jour : Appel

1. Approbation du conseil sur le déroulement de la séance à huis clos
2. Approbation du PV ainsi que de l'extrait des délibérations de la séance du 19 novembre 2019
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Assermentation d'un nouveau membre au sein du Conseil communal
5. Informations du Président
6. Préavis Municipal N° 01/2020 : Modification des statuts de l'ASIA
7. Préavis Municipal N° 02/2020 : Acquisition d'une benne compacteuse
8. Interpellation déposée par M. Jérôme Laverrière conc. la pénurie d'eau dans la commune
9. Élections, nominations de nouveaux membres au sein de diverses commissions
10. Informations municipales
11. Divers & propositions individuelles

### 1. Approbation du conseil sur le déroulement de la séance à huis clos

Le Président informe les conseillers que l'assemblée est un peu spéciale ce soir. L'organisation de la séance est soumise à l'approbation de la préfecture. La raison principale de la demande de huis clos est l'incapacité d'accueillir plus de monde à la Faoug'rmlière. L'art. 54 de notre règlement qui se réfère à l'art 27 LC permet la tenue du huis clos « en cas de juste motif ». La crise de la COVID en étant un. Le conseil doit donc statuer ce soir. Etant donné qu'il y a 4 conseillers absents, la taille de la salle permet que Mmes Burri et Duvoisin ainsi que M. Koestinger assistent à la séance. Le conseil décide à l'unanimité de ne pas prononcer le huis clos pour cette séance.

### 2. Approbation du PV et de l'extrait des délibérations de la séance du 19 novembre 2019

Les deux documents sont approuvés à l'unanimité.

### 3. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité

### 4. Assermentation d'un nouveau membre au sein du Conseil communal

Le conseil se voit amputé de 3 membres : Laetitia Kohler (déménagement) et Christelle Roduit (départ à l'étranger) ainsi que Swen Zapla (déménagement pour le 30.6.2020). La dernière personne sur la liste des suppléants ne souhaite pas adhérer au conseil. Le Président propose de terminer la législature avec un conseil à 33 membres.

Il procède à l'assermentation d'un nouveau membre : **Rémy Krenger**, 6<sup>e</sup> suppléant. Son assermentation est saluée par les applaudissements du conseil.

### 5. Informations du Président

Le Président procède à la lecture des 3 lettres de démission de L. Kohler, C. Roduit et S. Zapla. Le Président remercie ces personnes pour le travail accompli au sein du conseil et des différentes commissions dont ils étaient membres.

### 6. Préavis Municipal N° 01/2020 : Modification des statuts de l'ASIA

J. Schürch explique le préavis. Il rappelle à l'assemblée qu'il s'agit ici d'accepter les statuts pour la nouvelle organisation d'accueil de jour pré- et parascolaire ARPEJE qui entrera en fonction le 1.1.2021 et dont la création a été acceptée en novembre 2019.

La commission ad-hoc, par son rapporteur *S. Laverrière*, propose d'accepter le préavis tel que présenté. Elle estime que :

- Les besoins des 4 communes membres ont été pris en considération dans l'établissement de ces statuts
- La clé de répartition de la perte d'exploitation du secteur préscolaire est judicieuse car elle permet d'être solidaire avec les autres communes tout en collant au plus près aux frais effectifs générés par les enfants de la commune qui bénéficient d'un service de garde type AMF.
- L'adoption de la politique tarifaire par le conseil intercommunal sur proposition du CODIR permet aux communes membres d'avoir un droit de regard sur les tarifs appliqués et d'intervenir directement si ces tarifs ne leur convenaient pas.

La commission des finances par son rapporteur *R. Tacheron* propose, du fait de la compétence des communes pour fixer les tarifs ainsi que de la répartition équitable et supportable des coûts pour la commune de Faoug, d'accepter le préavis tel que présenté.

Le conseil communal décide à l'unanimité :

- D'adopter les statuts modifiés ainsi que le changement d'appellation de ASIA pour ARPEJE, avec une entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2021.

### **7. Préavis Municipal N° 02/2020 : Acquisition d'une benne compacteuse**

*J. Schürch* explique le préavis : en raison de l'interruption de la 2G, de l'âge avancé de la benne ainsi que des coûts importants nécessaires à sa réparation (près de Fr. 40'000.-), la Municipalité estime plus judicieux d'acheter une nouvelle benne que de la faire réparer.

La commission des finances -qui s'est concertée par voie électronique-, par son rapporteur, *R. Tacheron* ne recommande pas d'effectuer une réparation pour un montant si élevé, sachant que l'espérance de vie de la benne est d'en principe 15 ans et qu'elle est en service depuis 17 ans déjà. Le manque de pièces de rechange pourrait devenir problématique.

Pour la commission « l'achat d'une nouvelle benne s'impose impérativement, par contre la commission déplore qu'il n'y ait eu qu'une seule contre-offre, deux ou trois offres supplémentaires auraient certainement fait jouer le jeu de la concurrence afin d'avoir peut-être un meilleur prix. Pour terminer, la commission relève qu'avec l'achat de cette nouvelle benne, le taux de couverture de notre déchetterie passera vraisemblablement pour l'exercice 2021 à moins de 80% (budgété à 85% pour 2020 et encore à 96% au compte 2018). A noter que le taux minimum de couverture doit être de 70% selon le règlement. En conséquence la commission demande à la Municipalité pour l'élaboration du budget 2021 de prendre cet état de fait en considération sous la rubrique 451 (ordures ménagères et décharge), afin de modifier cette courbe dangereusement descendante. Toutefois celle-ci ne devrait pas se faire par une augmentation de la taxe de base mais bien par une bonne gestion de la déchetterie et de la baser sur la voie du pollueur/payeur ».

La commission recommande d'accepter le préavis tel que présenté.

*J. Laverrière* : On mentionne choisir cette variante pour ne pas devoir changer les cartes. A-t-on l'intention d'introduire à l'avenir une nouvelle carte permettant le chargement en ligne pour décharger ainsi le bureau communal et rendre un service supplémentaire au citoyen ? *J. Schürch* : on n'a pas encore réfléchi à cela mais il est vrai que ce serait très utile. *J. Schürch* propose de chercher des solutions et de les présenter à ses collègues.

*C. Buri* : continuera à aller faire charger sa carte au bureau car il n'est pas assez à l'aise avec les services en ligne.

Le Conseil décide à l'unanimité :

- D'autoriser la Municipalité à acquérir une nouvelle benne compacteuse
- D'octroyer un crédit de Fr. 76'000.- à cet effet
- De financer ce montant par un emprunt aux meilleures conditions
- D'amortir l'investissement de Fr. 76'000.- sur une période de 10 ans à raison de Fr. 7'600.- par année par le compte 451.331, la 1<sup>ère</sup> fois au budget 2021.
- D'autoriser la municipalité d'entreprendre tout ce qu'il faudra pour la mise en place de cette installation.

## **8. Interpellation déposée par M. Jérôme Laverrière concernant la pénurie d'eau dans la commune**

*P. Thévoz* indique que l'interpellation est recevable car elle a été adressée par écrit au Président et appuyée par 5 membres du conseil au moins.

*J. Laverrière* : le sens de ma démarche est positif et constructif. Depuis près d'un an nous avons des soucis, beaucoup de citoyens se sentent concernés et malheureusement de l'extérieur on a l'impression qu'il ne se passe pas grand-chose ou alors que l'on ne reçoit pas les infos souhaitées. Il faut aller de l'avant et trouver des solutions pour l'avenir. D'autant que la situation a encore changé avec des valeurs négatives découvertes dans la nappe phréatique.

*C. Gujer* présente les relevés de niveau d'eau de la réserve de la Mellire depuis 2015. Le niveau le plus bas était de 443,50 mètres (en été 2019). Il est maintenant remonté 444,24 mètres. Ce qui est tout de même plus bas que les 3 années précédant 2019.

Il indique que tout le plateau suisse est contaminé par le chlorothalonil. Même le lac de Neuchâtel en a (et donc l'eau de pompage des voisins avec ABV a aussi ce problème). Le lac de Morat est en cours d'analyse auprès du Canton de Fribourg.

Le bureau CSD fait les calculs de faisabilité pour se raccorder à un réseau existant. Nous avons les alternatives suivantes :

- Raccordement en direction de Morat
- Raccordement en direction d'Avenches (à l'ABV – Association de l'alimentation en eau des communes de la Broye et du Vully)

Les 2 raccords poseraient problème et nous n'avons pas encore de solution.

Greng (qui s'approvisionne à Courgevoux) et Courgevoux ont leur propre source près de la nappe phréatique avec une station de pompage située au terrain de foot de Courgevoux. Courgevoux entreprend des mesures d'assainissement et prend l'eau qui leur manque à Morat. Courgevoux et Morat devraient changer les conduites et les pompes de leurs stations s'il fallait intégrer nos besoins (eau et défense incendie) à cette station.

Morat est en train de calculer la quantité livrable. Ils disposent de sources, d'eau souterraine et d'eau de surface qu'ils traitent avant de la distribuer au consommateur final. Le bureau CSD est en contact étroit avec eux.

Il y a une conduite d'eau à la hauteur de la plage qui est sur le réseau d'Avenches. La prise d'eau à cette place est contraire au règlement de l'ABV. Même en changeant les statuts de l'ABV (qui interdisent aux communes de revendre de l'eau), cette conduite n'aurait pas assez de débit pour la défense incendie. Pour un débit suffisant, il faudrait une conduite allant jusqu'à Salavaux et les analyses de cette eau ont fait ressortir des résidus de métabolites.

Concernant les séances, toutes les communes voisines ont été contactées quant à leurs possibilités de contributions. Les pleins-pouvoirs ont été délégués au bureau CSD pour trouver une solution viable pour l'eau potable et l'alimentation de secours. Le bureau a été mandaté pour une durée de plusieurs mois. En raison de cette délégation totale, la Municipalité n'est pas impliquée dans toutes les séances. Pour l'instant aucune commune n'a su nous dire combien d'eau elle serait disposée à nous donner.

Proposition de solution d'urgence en cas de panne du pompage :

Se raccorder à une hydrante qui se situe près de Greng (raccorder une conduite entre l'hydrante de Greng et l'hydrante la plus proche sur notre commune. Une fois que la conduite provisoire sera mise en place, cette dernière devra, en premier lieu, être préparée pour le cas d'urgence). La mise en service durera ½ jour et elle sera limitée aux quantités que les voisins peuvent nous donner. Ce n'est que du secours. Dans ce cas, les douches seront interdites.

*J. Laverrière* : A quoi sert une solution de secours où l'eau n'est pas disponible pour tout le monde ?

*C. Gujer* : A avoir de l'eau pour boire et cuire. Sinon c'est le camion qui viendra approvisionner le village en eau de boisson (2-3 litres par personne et par jour). Nous n'avons pas d'autre solution actuellement.

La Commune a déjà fait des efforts pour éviter les fuites d'eau : les fontaines ont été fermées, une analyse du réseau d'eau a eu lieu pour détecter les fuites qui vont être réparées prochainement. L'eau de la Mine est mise à disposition gratuitement, il faut simplement inscrire sa consommation dans un carnet. Nous promouvons la rétention d'eau de pluie en vendant les bacs de 1m<sup>3</sup> à prix coûtant. Nous tentons de sensibiliser les habitants à avoir un comportement responsable dans leur consommation d'eau. Enfin la Municipalité va lancer un sondage pour mieux connaître les mesures mises en place par ses concitoyens pour économiser l'eau et récolter l'eau de pluie.

Projet pilote à Faoug : la commune a été approchée par un grand fournisseur de conduites dont l'idée est de séparer l'eau de service de l'eau stratégique (potable) : traiter des milliers de m<sup>3</sup> engendre des coûts mais si on veut traiter moins, ça coûterait également moins. On pourrait utiliser l'eau du lac, ressource qui est quasiment inépuisable.

*M. Soares Leal* : alimenter les maisons en eau non potable nécessite de modifier l'installation d'une maison, c'est loin d'être anodin ! *C. Gujer* : ce n'est pas simple et il faut séparer à la nourrice la partie potable et non potable et faire 2 conduites parallèles. *M. Soares Leal* : il faudrait entreprendre de gros travaux de transformation, casser des murs. *C. Gujer* : les installateurs n'ont pas compris qu'il y a 2 types de conduites. *M. Soares Leal* : c'est partout en Suisse ainsi dans la construction. Tirer simplement un tuyau en plus ne suffit pas ! *C. Gujer* : oui, c'est vrai qu'il y a un gros boulot à faire derrière.

*P. Thévoz* : merci pour les informations données par C. Gujer. Il souhaite que la discussion se déroule maintenant de façon constructive et retenue que ce ne soit pas le « gros bazar ». Quant aux réponses apportées à J. Laverrière, on voit bien que pour l'instant nous n'avons pas de solution miracle.

*A. Kohler* : Je suis surpris en bien en voyant le schéma du niveau de la source. Un vieux parle de vieilles choses. Au moment de la construction de la Mellire il y a 32 ans, le réservoir avait un niveau de 444, 8 mètres. Il était donc seulement 50 cm plus haut que maintenant !

On a pompé à sa mise en fonction durant 32 à 35 jours 1'100 litres/minute pour voir l'évolution de son niveau. Elle était descendue à 433 m. (donc 6 mètres plus bas que maintenant quand on pompe). Les pompes sont à -428 m. donc 16 m plus bas que le niveau de la nappe quand il n'y a pas de pompage. Son niveau varie donc régulièrement mais elle n'est pas trop descendue en 32 ans.

Et si les 2 pompes tombent en panne (2 x 666 litres/min) il y a toujours le réservoir de Courgevax même si elle n'est pas ou plus potable. Il y a aussi la source des Fontaines qui arrive au cimetière. On pourrait les repomper dans le réseau.

*C. Gujer* : le pompage du cimetière ne peut pas être remis en service sans transformation complète et c'est la même chose pour Courgevax. Vu qu'on les a arrêtés on ne peut pas les remettre en service pour les mettre dans le réseau. Il faudrait refaire tout le réservoir actuel.

*H. Herrmann* : De l'eau pour l'instant on en a et la nappe descend et remonte. C'est OK de ne pas remettre la Mine et la source des Fontaines en route. Mais le jour où on aurait plus d'eau, et vu que l'eau de la Mine n'est pas potable, on pourrait utiliser cette eau pour purger les toilettes, non ? *C. Gujer* : le laboratoire n'avalisera certainement pas car l'eau polluera tout le réseau. De plus, la Mine c'est 60m<sup>3</sup> grand maximum par jour et dans les pointes on en consomme jusqu'à 600m<sup>3</sup> par jour.

*F. Cornaz* : Depuis 2003 il y a eu 4 ou 5 sécheresses. L'eau dont nous disposons vient de très loin. Et en plus, dans le village nous sommes 1/3 de plus qu'il y a 15-30 ans donc il est tout à fait normal que la consommation augmente. Il ne faut pas être trop négatif vis-à-vis de cette baisse de niveau de la nappe.

*C. Gujer* : on a une concession pour pomper de l'eau et elle mentionne que la commune doit faire un contrôle du niveau inférieur de la Mine qui devrait être autorisé. Cette analyse n'a jamais été faite et un bureau d'ingénieur a maintenant été mandaté. Suite à ces résultats on pourra peut-être accepter des niveaux tels que ceux qui ont été atteints l'été passé. Il faut toutefois relever que pour la première fois la fontaine près de la Couronne n'a pas donné d'eau l'an dernier, ce qui peut faire penser que le niveau d'eau limite de la nappe a été atteint. Nous avons le devoir de penser aux générations suivantes en adaptant notre consommation et en changeant nos habitudes.

*R. Tacheron* : quel est le taux de chlorothalonil mesuré à Faoug ? *C. Gujer* : 0,8 (8x la valeur autorisée).

*R. Tacheron* : cette eau est buvable à ce taux dans d'autres communes. Pourquoi ne pourrait-on pas la boire ? On n'en n'est pas mort jusqu'à maintenant. *C. Gujer* : c'est le laboratoire cantonal qui nous dit si cette eau est potable ou non. *R. Tacheron* : il ne faut pas espérer pouvoir boire de l'eau pure dans le futur.

*P. Thévoz* : On peut continuer à consommer notre eau. Peut-être y a-t-il ici un manque de communication. On apprend certaines infos par les journaux ou les communications communales. Ce soir j'ai reçu plus d'informations et les « anciens » ont su me rassurer. Je constate que ce n'est pas demain que nous aurons réglé notre problème d'approvisionnement en eau.

*L. Aebischer* : pourquoi paie-t-on le prix de l'eau chez nous bien moins cher qu'ailleurs ? Ne pourrait-on pas l'augmenter pour payer ainsi d'autres infrastructures ? 30m<sup>3</sup> sont gratuits par ménage. Ça n'aide pas à économiser. *C. Gujer* : on ne peut pas faire de bénéfice sur l'eau (c'est comme le compte des poubelles). L'eau ne coûte pas cher chez nous avec un pompage et 2 moteurs qui tournent. Les 30m<sup>3</sup> sont payés par la taxe de base (30.-). Nous l'avons défini ainsi pour que les habitants des résidences secondaires participent aux frais des canalisations.

*P. Thévoz* : en quoi consistera le sondage ? *C. Gujer* : il sera envoyé à tous les propriétaires pour connaître leur niveau de récupération d'eau gratuite. Si tout le monde économise comme ça, c'est des m3 qu'on n'utilise pas ailleurs. *P. Thévoz* : les habitants pourraient proposer quelques bonnes idées s'ils en ont et on pourrait profiter du sondage pour faire passer ces propositions.

*S. Carrard* : La fontaine du cimetière est une citerne non potable. Pourrait-elle être remise en exploitation ? *C. Gujer* : non car elle a un problème d'écoulement.

*S. Carrard* : je suis passé à Grandson : il y a des fontaines avec des robinets. Ne pourrait-on pas faire la même chose chez nous pour permettre aux promeneurs et cyclistes de remplir leur gourde tout en économisant l'eau ? *C. Gujer* : nous y avons déjà réfléchi mais le but est de mettre de l'eau non potable dans toutes les fontaines avec de l'eau potable via un robinet positionné à côté.

*S. Carrard* : nous devrions créer une commission villageoise « alerte à l'eau à Faoug ». Les ingénieurs font certes leur travail mais pourquoi ne pas créer un groupe travail interne au village avec des « anciens », des jeunes, des gens formés dans ce domaine ? On pourrait évaluer aussi l'intérêt des habitants à y participer dans le sondage. *P. Thévoz* le rejoint sur ce point.

*Michael Krenger* : j'estime que le niveau ne suffit pas pour connaître l'état de santé de notre nappe. A-t-on d'autres mesures (taille du bassin connu, volume de la nappe, combien de temps met l'eau depuis l'eau de surface jusqu'à la nappe ?). *C. Gujer* : nous n'avons aujourd'hui aucune possibilité de connaître la grandeur et la provenance de l'eau. Mais ce qui est sûr : elle ne vient pas de la forêt. Car ces sources-là n'ont pas de pollution au chlorothonil.

*A. Kohler* : il existe un plan de la protection des sources (indicatif) et ces mesures avaient été faites. A l'époque on estimait la surface à 1km<sup>2</sup>. Ces données sont chez Geolina. Les plans de la protection des sources sont à la Commune.

*P. Heim* : Merci pour le débat intéressant et aussi inquiétant. Nous avons le lac. Ne serait-il pas judicieux dans le futur de faire un pompage au lac et éventuellement partager cette installation avec les Communes alentours ? *C. Gujer* : oui s'il y a une possibilité d'utiliser l'eau du lac mais c'est beaucoup plus simple de se raccorder à une solution existante où le traitement des eaux est déjà garanti. *P. Heim* : indépendamment de la qualité de l'eau je pense ici à la quantité si le niveau de la nappe baissait vraiment beaucoup. *C. Gujer* : oui cette solution est envisageable. *P. Heim* : Abordez-vous ce thème lors de vos échanges avec le bureau d'ingénieurs ? *C. Gujer* : Pomper l'eau du lac tout seul est l'une des dernières solutions envisagées. On est déjà entourés de Communes qui prennent de l'eau d'un lac (Avenches, Courgevaux, Morat...) donc avant de créer un pompage, il faudrait plutôt améliorer un pompage existant.

*P. Thévoz* : Pour quand est prévu le rapport CSD ? *C. Gujer* : on attend de Morat les quantités qu'ils pourraient livrer. L'ingénieur fait partie du conseil d'administration de l'ABV.

*J. Laverrière* : je suis très partagé. Merci pour toutes ces informations mais je ne suis pas vraiment rassuré, je ne vois pas vraiment de solutions car j'ai l'impression qu'il n'y pas de pilote dans l'avion : c'est le bureau d'ingénieur qui fait tout ça. Par contre, en une heure il y a beaucoup de propositions qui ont été faites et on pourrait essayer de trouver des solutions pour contrecarrer : le problème d'urgence, le problème de la pérennisation de l'eau (utilisation normale) et l'importance de l'apprentissage à utiliser l'eau de façon intelligente. Il me manque une vision ou un planning des mesures.

*C. Buri* : J'apprécie le débat mais je pense qu'il faut changer nos façons de consommer et faire attention. L'eau est une perle rare. Mes remerciements à Christophe pour ces explications.

*M. Herrmann* : au sein de la Municipalité nous avons compris que l'interpellation soulève des soucis et des craintes quant au manque d'actions que prendrait la Municipalité. Nous trouvons de notre côté aussi le temps durant lequel évoluent les choses plutôt long ! L'ingénieur planchait jusqu'alors sur les problèmes de fer et de calcaire et son cahier des charges change maintenant. L'ingénieur aimerait pouvoir résoudre tous ces problèmes (y.c. défense incendie). La situation n'est pas facile. L'eau n'est pas disponible de suite. Et même si des communes voisines seraient prêtes à nous la donner, ça ne veut pas dire qu'on pourra l'avoir tout de suite.

Quelqu'un m'a demandé d'augmenter le prix de l'eau mais je ne le ferai pas. Même pour 1000.- le m3, je ne la lui vendrais pas si c'est pour l'utiliser pour arroser son gazon ! La loi sur la distribution d'eau me dit que les communes sont tenues de fournir l'eau nécessaire à la consommation, c. à d. l'eau potable et l'eau nécessaire à la lutte contre le feu. Elles sont libres de fournir dans une mesure plus étendue de l'eau si elles peuvent le faire sans que l'exécution de leurs opérations obligatoires n'en souffre. Cette loi me permet donc d'interdire de distribuer l'eau à des besoins non indispensables. Nous avons une responsabilité en tant que distributeur d'eau. Notre priorité est clairement l'eau potable et c'est pour cela

qu'on demande à tout le monde de faire un effort. Le problème ne sera pas résolu rapidement. On doit réfléchir. Nous vivons dans un énorme confort et des fois on en fait un peu trop.

Il faudrait effectivement une commission qui se penche sur ce problème. Or si c'est des élus, la pérennité n'en est pas assurée. Si c'est des citoyens, oui ce serait l'idéal mais ce ne serait pas à la Municipalité de faire ses statuts, un règlement de fonctionnement etc.

*P. Thévoz* : remercie Martine. Ce serait une bonne idée de faire une commission constituée d'habitants « hors conseil » on connaît déjà quelques personnes intéressées.

*S. Carrard* : L'atelier village a été mis en place par la Municipalité. Ne pourrait-elle pas piloter également cette commission ? *M. Herrmann* : Pour l'atelier village, nous avons de l'aide et des modérateurs.

*S. Carrard* : on pourrait créer une commission dans le conseil qui élaborerait les statuts et le cahier des charges d'une nouvelle commission telle que la CCLT constituée de membres du conseil et de membres hors conseil.

*J. Laverrière* : si la commission est mise en place sous l'égide de la Municipalité ou par le conseil, elle gagnera en légitimité. Il faudra que le gens qui y participent se sentent concernés.

*R. Lopes* : on n'est pas la seule Commune à avoir des problèmes d'eau. Si ça préoccupe tout le monde, pourquoi n'aurions-nous pas comme pour les panneaux solaires une subvention pour le changement des installations sanitaires avec obligations pour les nouveaux propriétaires et aides pour les constructions existantes ? Le Canton ou la Confédération devraient jouer leur rôle. *C. Gujer* : c'est exactement l'idée du projet pilote mais rien n'existe encore en Suisse à l'heure actuelle. Le but pour l'instant c'est l'étude. Ceux qui ont proposé ce projet pilote voulaient le faire d'ici 5 ans et maintenant, au vu de la situation, ils souhaitent débiter rapidement en mettant à disposition des ingénieurs qui calculent tout ce qui peut être calculé. Les Municipaux viennent avec les idées et le but est d'arriver à une solution viable à long terme. A noter que dans le domaine de l'électricité, il y a une faïtière et une ordonnance fédérale or pour l'eau il n'y en a pas et tout le monde peut la distribuer et l'exploiter sans connaissances préalables et sans même réfléchir à « est-ce vraiment la solution idéale ? ».

*T. Feneyrolles* : « il manque de l'eau, c'est la pénurie, il y en a plus ». Mais il y en a encore de l'eau et il y en a toujours eu. Le problème est ce qu'il y a dans l'eau. On trouvera toutes les solutions d'approvisionnement mais si on ne va pas à la source du problème en enlevant les cochonneries qui se trouvent dans l'eau, on ne règlera jamais le problème. *C. Gujer* : le chlorothalonil est interdit depuis le début de l'année et sa disparition dans l'eau pourra prendre jusqu'à 10 ans. On a 2 ans pour réagir mais la Confédération ne pourra pas nous interdire de boire cette eau donc les valeurs acceptables seront probablement revues à la hausse.

*R. Lopes* : le problème n'est pas uniquement la qualité de l'eau mais aussi la quantité.

*P. Thévoz* : en conclusion et concernant la nomination d'une commission, je vais prendre du temps pour réfléchir au problème et, en collaboration avec la Municipalité, nous allons proposer quelques solutions quant à cette commission.

## **9. Élections, nominations de nouveaux membres au sein de diverses commissions**

### **Nouveau membre au sein de la CCLT :**

*P. Thévoz* informe qu'un nouveau membre doit être nommé par le conseil au sein de la CCLT : D. Kaeser a repris la présidence au départ de L. Kohler. La CCLT est composée également de J. Schürch, C. Sudan, L. Aebischer et M. Soares Leal. La CCLT propose **Elisabeth Aebischer** qui assumerait le poste de trésorière. D. Kaeser précise que E. Aebischer habite depuis plus de 10 ans à Faoug. Elle s'était déjà spontanément investie lors de l'organisation du Mondial, dans les journées de nettoyage du village et dans d'autres activités. C'est une personne très joviale, sympathique et qui a à cœur de participer à la vie de notre village au travers de la CCLT. D. Kaeser n'aura pas l'occasion de nous la présenter avant Halloween vu que toutes les manifestations ont été annulées. Sa nomination est approuvée par les applaudissements de l'assemblée.

### **Nouveau membre au sein de la commission Rives du lac :**

M. Baehler et T. Knuchel ne faisant plus partie du conseil, il reste encore 8 membres dont 7 décisionnaires en fonction dans cette commission. C'est pourquoi le Président propose de ne pas remplacer ces absences. L. Aebischer passe de suppléant à membre à part entière et la commission termine son travail sous cette forme jusqu'à la fin de la législature.

*S. Carrard* : cette commission a-t-elle toujours lieu d'être ? *S. Giannini-Heim* : oui, on a fait la première étape du processus : mise à jour de l'analyse biologique de la faune et flore datant de 2003-2004. Un bureau a été mandaté et les biologistes sont venus sur place. Après cette analyse, il faudra se coordonner

avec le Canton et les services concernés pour voir s'il y aura des compléments à apporter et définir ensemble de la suite des mesures à prendre. La commission sera contactée en temps voulu.

#### **Nouveau membre au sein de la commission PAC (anciennement PGA)**

*P. Thévoz* : les activités de la PAC sont entre autres : mener les réflexions sur l'urbanisation de la commune avec la Municipalité et le bureau technique (Wenker-AWA). Il faudra également poursuivre les recommandations élaborées par l'atelier village et mener encore d'autres tâches supplémentaires.

*S. Giannini-Heim* : On en est à l'analyse préliminaire du Canton avec la vision de la Commune. La commission était intervenue pour travailler sur l'analyse préliminaire et le travail avait été présenté au conseil. En décembre 2019 nous avons reçu un retour du Canton – avec le soutien du bureau de l'urbanisme, nous analysons les exigences du Canton. Il y a eu des changements au niveau de la direction du territoire et nos services de référence ont changé, ce qui ralentit le travail. La commission sera donc convoquée prochainement (en vue de séances régulières pour plancher sur le nouveau règlement).

L'établissement d'un plan de zone et la révision du règlement des constructions constitueront la 2<sup>e</sup> phase.  
*S. Carrard* : Est-ce que ça ne ferait pas de sens d'avoir au moins 5 personnes dans cette commission ? Pour intensifier le débat et stimuler la discussion.  
*S. Giannini-Heim* : Oui, très bonne idée. Peut-être pourrait-on impliquer également des membres de la commission Rives du lac. 5 membres me paraissent raisonnable.

Le Conseil nomme au sein de la commission PAC :

- P. Fleischhacker,
- Michael Krenger
- R. Hotz
- M. Kaeser (suppl.) en plus de
- S. Carrard et H. Herrmann (déjà dans la commission par le passé).

#### **Nouveau membre au sein de la commission de gestion**

S. Zapla, Président par intérim, va quitter la commune au 30.6.2020. Les membres actuels de la commission (P. Walker C. Buri, G. Krenger, A. Kohler, R. Lopes et D. Bula) décident de ne pas le remplacer et de continuer ainsi jusqu'à la fin de l'année de législature (la commission sera renommée lors du prochain conseil)

## **10. Informations municipales**

### *J. Schürch* :

**Accueil de jour** : les AMF (accueillantes en milieu familial) seront engagées par l'ASIA et l'ARAS (Association Régionale d'Action Sociale) n'assumera plus ces tâches au 31.12.2020. La copie du PV de ce soir devra être transmise à Mme J. Wernli, juriste aux affaires communales et droits politiques, au service des Communes et des Logements.

**Informations du CODIR de l'ASIA** : les dépenses propres à la mise en place du réseau sont conformes au budget et les comptes 2019 ont ajusté les réserves à hauteur de Fr. 120'000.- L'ASIA aura de nouveaux locaux : elle s'installera dans les anciens bureaux de l'Opéra à Avenches.

### *S. Giannini-Heim* :

**Rives du lac** : Je reste à disposition si vous avez besoin de plus d'infos sur l'analyse du chemin des rives qui sera disponible en septembre 2020.

**Révision du plan d'affectation** : l'analyse du règlement est en cours. Dans notre règlement on peut prévoir des mesures telles que récupération d'eau, installation de conduites doubles, .... C'est un travail intéressant pour la commission PAC et les avis de l'extérieur sont importants.

**Commission pour l'eau** : elle a été évoquée quelques fois en relation avec l'énergie. Ne voudrait-on pas réunir ces 2 commissions pour assurer le développement durable de la Commune ? La Municipalité pourrait la piloter si nécessaire. On vient d'en discuter mais il faut aussi que des gens de l'extérieur soient impliqués. 2021 approche et il faut des gens qui puissent y participer à long terme.

### *M. Herrmann* :

**La fête de jeunesse** n'aura pas lieu. Peut-être pourra-t-on la remplacer par une fête villageoise plus facile à gérer. Nous sommes en discussion avec le comité de la jeunesse.

**Le premier août a été également annulé.** Car comme tous les autres 1<sup>er</sup> août ont été annulés dans notre région, on aurait pu courir le risque de se trouver débordés. De plus on demande à la jeunesse d'annuler sa fête il est donc logique que la Municipalité annule également son événement.

C. Gujer :

**Publication des nouveaux horaires CFF** pour l'an prochain : ils sont à disposition pour consultation sur <http://www.horaires-tp.ch> jusqu'à fin juin. Des remarques peuvent être transmises à la Municipalité.

A. Kündig :

**Groupe forestier** : 2019 montre des résultats positifs mais ils n'ont pas encore été approuvés par l'AG qui devra les approuver par vote postal. On a pu rendre le crédit. L'agrandissement du centre forestier à Russy est bientôt terminé.

L'équipe de bucheron a été mise au chômage technique durant la COVID et le Canton a payé un certain montant pour les APG. Or le SECO a fait opposition et comme le groupement avait reçu le feu vert de l'Etat de Fribourg, le groupement a fait recours contre cette opposition.

**STEP régionale** : les commissions juridiques et techniques se sont réunies plusieurs fois. Il reste toujours 2 sites possibles pour la nouvelle STEP (St Aubin et Avenches). Le Copil a opté pour une association intercommunale dont les statuts sont en cours d'élaboration.

## 11. Divers et propositions individuelles

*A. Kohler.* Les sources de Courgevaux sont sur la commune de Courgevaux et ces sites ne sont pas bien entretenus ou nettoyés. La source des Fontaines n'est pas entretenue non plus. Il faudrait les maintenir en bon état. 2<sup>e</sup> question : les terrains communaux ne peuvent pas être sous-loués. Mais peut-on les échanger avec des agriculteurs qui viennent d'ailleurs et qui arrosent à loisir ? Nos agriculteurs sont bien plus respectueux des chemins et des routes communales. *F. Cornaz* : ce ne sont pas des terrains échangés ou loués. Ils sont travaillés en collaboration. On fait des travaux ensemble. On arrose mais pour avoir des subventions cantonales ou fédérales, on met des cultures à valeur ajoutée. Ces cultures sont faites en mon nom comme elles sont cultivées sur le territoire de la commune. Pour l'arrosage on prend l'eau au Chandon tant que l'arrosage est autorisé.

*C. Gujer* : En réponse à la première question d'André, la conduite d'eau cassée dans un champ se trouve à 20 cm du champ et est sur le domaine des autoroutes, sur une partie qu'ils doivent assainir à nouveau. Courgevaux doit donner un préavis car c'est sur leur domaine. Les étangs ne sont pas étanches (ils ont été créés en compensation de l'autoroute). Le but est de mettre la conduite sur la parcelle d'à côté et l'enfouir un peu plus. L'eau ne va pas dans le champ et l'agriculteur est informé.

Le Président informe l'assemblée que le prochain conseil aura lieu mercredi 2 septembre 2020 avec les comptes et le rapport de gestion pour 2019, le sujet de la composition des autorités pour la législature 2021-2026 et les éventuels rapports d'activité (+ jetons de présence). Il souhaite un bel été et de belles vacances à la plage de Faoug aux conseillers et se réjouit de les retrouver en septembre. Il clôt l'assemblée à 22h40.



P. Thévoz  
Président



S. Laverrière  
Secrétaire

Faoug, juin 2020

Approuvé lors de la séance du conseil communal du 2.9.2020